

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 13 mars 2013 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. Normand Crête, maire de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Denis Loiselle, maire de la municipalité de Howick
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin

Étaient absents :

M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon
Mme Jocelyne Lefort, mairesse de la municipalité de Saint-Chrysostome

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6566-03-13

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6567-03-13

Il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 13 FÉVRIER 2013

6568-03-13

Il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 13 février 2013 est adopté.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2012

Le préfet informe les membres du conseil que le dépôt du rapport financier 2012 sera déposé à la séance du 10 avril 2013.

5. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

5.01 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 378-10 ET 375-3 - MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke dépose les règlements 378-10 et 375-3 modifiant le règlement du zonage et le règlement du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté ces règlements le 4 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie des règlements le 12 février 2013;

ATTENDU QUE ces amendements visent à rectifier la limite municipale et l'agrandissement d'une affectation résidentielle de faible densité au nord du chemin Fairview, dans les limites du périmètre d'urbanisation, et l'agrandissement d'une affectation résidentielle de moyenne densité au sud du chemin Fairview;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse des règlements, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6569-03-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Deborah Stewart
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
D'approuver la conformité des règlements 378-10 et 375-3 de la municipalité de Hinchinbrooke puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6. AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA MÉTHODE DE RÉPARTITION DES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE COURS D'EAU ENTRE LES MUNICIPALITÉS LOCALES

6570-03-13

Mme Jean Armstrong dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure un règlement déterminant la méthode de répartition des coûts relatifs aux travaux de cours d'eau entre les municipalités locales sera déposé au conseil pour adoption.

7. COMPTES À PAYER DU 14 FÉVRIER AU 13 MARS 2013

6571-03-13

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 384 747,16 \$, pour la période du 14 février au 13 mars 2013, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

8. RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DE L'ÉCHÉANCIER ET DES PROCÉDURES CONCERNANT L'ANALYSE DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PACTE RURAL »

ATTENDU QUE le Conseil des maires, en séance de travail le 20 février dernier, a établi un consensus sur l'ensemble des procédures en rapport à l'analyse des projets déposés dans le cadre du programme « pacte rural » ;

6572-03-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
D'accepter les procédures et l'échéancier en regard au pacte rural, selon ce qui suit :

- **19 avril** : Date limite pour le dépôt des demandes d'aide financière; (12h00)
- **6 mai** : Date limite à laquelle la MRC transmettra les sommaires exécutifs aux membres du comité de sélection pour l'analyse des demandes d'aide financière;
- **17 mai** : Date limite pour la réception, à la MRC, des questions ou demandes de précisions des membres du comité de sélection. Les demandes doivent être transmises par écrit (courriel : mrchsl@mrchsl.com; télécopieur : 450 264-6885; courrier régulier : 10, rue King, bureau 400, Huntingdon, QC, J0S 1H0);
- **24 mai** : Communication avec les organismes concernés afin d'obtenir les réponses aux questions ou demandes de précisions des membres du comité de sélection. Les réponses ainsi obtenues seront transmises aux membres du comité lors de la journée de sélection;

- **25 mai** (1^{er} choix)
 - **1er juin** (2^e choix)
 - **8 juin**
- } 2 journées de sélection (deux de ces dates seront retenues dont l'une simplement dans l'éventualité d'un empêchement lors de la première date) ;
- **12 juin** : Décision du Conseil des maires suite aux recommandations du comité de sélection (acceptation ou refus des demandes).

HORAIRE DE TRAVAIL

- **21 mars** : Rencontre afin de déterminer les éléments constitutifs du sommaire exécutif (CLD et MRC); (9h30)
- **26 mars** : Séance d'information auprès des différents organismes intéressés; (16h00)
- **29 avril** : Préparation des sommaires exécutifs pour fins d'évaluation. (semaine)

ADOPTÉ

9. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS CONCERNANT LE STATUT « BILINGUE »

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François appuie la municipalité de Bury en regard au statut « bilingue » ;

6573-03-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'appuyer la résolution no 2013-02-5120 de la MRC du Haut-Saint-François en regard au statut « bilingue » de la municipalité de Bury.

ADOPTÉ

10. DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE EN REGARD À L'ADJUDICATION DES CONTRATS

ATTENDU QUE le Conseil des maires la MRC du Haut-Saint-Laurent a pris connaissance de la résolution #2012-12-138 de la municipalité de Sainte-Perpétue en regard au processus d'adjudication de contrats ;

6574-03-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
D'appuyer la résolution no 2012-12-138 de la municipalité de Sainte-Perpétue en regard au processus d'adjudication de contrats qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT les règles relatives à l'adjudication des contrats municipaux décrétées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT les mesures établies par le MAMROT;

CONSIDÉRANT l'incapacité du conseil à adapter, voire modifier les mesures déjà édictées;

CONSIDÉRANT l'exclusion des élus au processus de formation du comité de sélection lié aux d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT l'imputabilité des élus municipaux;

Il est, par conséquent,

*Proposé par monsieur Tommy Raiche
Appuyé par monsieur Luc Laplante*

Et unanimement résolu par ce conseil de demander à la Fédération Québécoise des Municipalités de faire les représentations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'assouplir les règles relatives à l'adjudication des contrats et de permettre la participation des élus au processus d'appel d'offres.

Il est de plus résolu qu'une copie de la résolution soit transmise, pour appui, à l'ADMQ ainsi qu'à l'ensemble des MRC du Québec.

ADOPTÉ

11. CALENDRIER POUR LA LOCATION DE L’AFFICHEUR DE VITESSE

ATTENDU QUE la location de l’afficheur de vitesse est offerte à toutes les municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent, au coût de 100 \$/mois ;

6575-03-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
De louer l’afficheur de vitesse selon l’horaire suivant :

Mai :	Dundee
Juin :	Dundee
Juillet :	Saint-Anicet
Août :	Saint-Anicet
Septembre :	Ormstown

ADOPTÉ

12. ENGAGEMENT DU CHARGÉ DE PROJET POUR LA RÉDACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

ATTENDU QUE le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Sylvie Racette au poste de chargé de projet de la Politique familiale et municipalité amie des aînés ;

6576-03-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D’engager Mme Sylvie Racette comme chargé de projet concernant la Politique familiale et municipalité amie des aînés, aux mêmes conditions que Mme Jessica Leduc.

ADOPTÉ

13. AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE TAXIBUS, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU « PACTE RURAL »

ATTENDU QUE le service taxibus effectue environ 4 500 déplacements/année ;

ATTENDU QUE ce service est spécifique à la problématique de la ruralité de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

6577-03-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D’autoriser le dépôt d’une demande d’aide financière au programme du « pacte rural », pour le service taxibus.

ADOPTÉ

14. AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE PISTE CYCLABLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU « PACTE RURAL »

ATTENDU QUE la piste cyclable s’inscrit dans la politique de la ruralité et Palée par l’amélioration du cadre de vie, l’augmentation de l’offre touristique et la mise en place des outils de rétention et d’attraction de la main-d’oeuvre;

6578-03-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme du « pacte rural » pour le projet de piste cyclable.

ADOPTÉ

15. AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « SERVICE D'AUTOBUS VALLEYFIELD » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU « PACTE RURAL »

ATTENDU QUE le service d'autobus Valleyfield répond à une problématique identifiée dans le cadre de la politique de développement de la ruralité;

6579-03-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour le service d'autobus vers Valleyfield, dans le cadre du programme du « pacte rural ».

ADOPTÉ

16. PROCHAINE PUBLICATION DE LA REVUE DU HAUT-SAINT-LAURENT

Le préfet rappelle que la prochaine publication de la revue sera en août et que les maires qui désirent déposer un texte de départ doivent le faire avant le 15 mai en communiquant avec Mme Anick Lacroix.

17. TRANSMISSION DES DONNÉES « LIDAR »

Le préfet informe les membres du Conseil que la MRC du Haut-Saint-Laurent transmettra la demande des documents « cartes » imprimés en regard aux questions et à la problématique déposés au géomaticien de la MRC du Haut-Saint-Laurent par les municipalités locales.

En effet, la transmission des données « Lidar » n'apporterait aucun avantage aux municipalités locales puisque pour lire et traiter l'information, il est nécessaire de posséder les équipements requis (logiciel ArcView et ordinateur) et le personnel (géomaticien) pour opérer ce logiciel.

18. VARIA

18.01 DÉPÔT DU TABLEAU DE LA COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le directeur général de la MRC distribue le tableau de la compensation pour la collecte sélective.

18.02A DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES EN REGARD À LA « COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE »

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution #13-02-20-31 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

6580-03-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
D'appuyer la résolution #13-02-20-31 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui se lit comme suit :

COLLECTE SÉLECTIVE : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA COMPENSATION

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres », comme des livres ou des boyaux d'arrosage qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation ;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination ;

CONSIDÉRANT QUE les matières désignées comme « Autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables ;

CONSIDÉRANT l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88 adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Marc Roy, appuyé par madame Gaëtane Legault et résolu de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013 pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles, de rendre publiques les études sur lesquelles il base son calcul des coûts de traitement des matières « Autres » et de transmettre copie de la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux et à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois.

ADOPTÉ

18.02B DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES BASQUES EN REGARD À LA « COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE »

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution #2013-02-13-6.3 de la MRC des Basques ;

6581-03-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

D'appuyer la résolution #2013-02-13-6.3 de la MRC des Basques qui se lit comme suit :

COLLECTE SÉLECTIVE : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA COMPENSATION

CONSIDÉRANT l'affectation négative de la performance de la MRC et des municipalités du territoire de la MRC des Basques par la villégiature saisonnière des résidents permanents provenant des villes de l'extérieur du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ces résidents de villégiature, lorsque vivant sur notre territoire, affectent par leurs déchets la performance des citoyens permanents de la MRC des Basques et donc affectent du même coût la redevance des compensations municipales par rapport aux matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE ces citoyens aident la performance des grandes villes en quittant celles-ci pour une période de quatre à six mois durant l'été, mais viennent affecter à la négative la performance de la MRC des Basques ;

CONSIDÉRANT QU'il est démontré qu'un citoyen jette beaucoup plus de matières résiduelles dans la saison estivale que dans les saisons plus hivernales ;

CONSIDÉRANT QUE cette villégiature saisonnière se fait dans la saison estivale qui est la saison la plus productive en matières résiduelles ;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jérôme Rouleau,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande au gouvernement du Québec d'analyser la possibilité d'implanter un indice d'équité dans le régime de compensation pour la collecte sélective des MRC qui possèdent une villégiature saisonnière importante ;

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande l'appui des autres MRC du Québec aux prises avec le même problème et demande également l'appui de la Fédération québécoise des municipalités dans ce dossier.

ADOPTÉ

19. CORRESPONDANCE

1. Coopérative de développement régional (CDR) de la Montérégie – Invitation à s'inscrire à une journée de mobilisation en regard à des projets coopératifs pour les aînés et retraités.
2. Société d'habitation du Québec – Information concernant le programme de réparation d'urgence.
3. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Fin des petites centrales hydroélectriques : la FQM exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision* », 5 février 2013.
4. Société d'habitation du Québec (SHQ) - Information concernant la réallocation budgétaire 2012.
5. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Communiqué intitulé « *La persévérance s'entretient de petites attentions* », 5 février 2013.

6. Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé « *Pour des services de santé adaptés aux besoins de la population du Haut-Saint-Laurent* », 5 février 2013.
7. FQM - Communiqué intitulé « *Rentrée parlementaire : les attentes du milieu municipal et des régions* », 7 février 2013.
8. « Bulletin Contact » - Bulletin de la FQM, 11 février 2013.
9. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Infolettre, février 2013.
10. MMQ - Communiqué intitulé « *La MMQ et les formations gma de l'ADMQ : un duo profitable pour les membres sociétaires* », 13 février 2013.
11. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - Cyberbulletin, 13 février 2013.
12. MAMROT - Information sur la publication intitulée *Les services professionnels d'évaluation foncière au Québec*.
13. M^e André Lafrance - Pétition à faire circuler concernant l'hôpital Barrie Memorial.
14. « La Voie partagée » - Bulletin d'information de Transports Québec, 1^{er} février 2013.
15. SCABRIC - Invitation à une conférence sur les marais filtrants et les fossés végétalisés, le 27 mars à Sherrington.
16. Ville de Huntingdon - Résolution en regard à la rupture de services à l'Hôpital Barrie Memorial.
17. Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie - Réponse du ministre de l'Environnement concernant le site Droulers.
18. Communications Claude Brouillard - Offre de services.
19. Fondation tournesol pour les enfants d'ici - Invitation au 11^e souper Domicilia pour cette fondation.
20. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé « *L'Hôpital Barrie Memorial est ouvert aujourd'hui et le restera* », 20 février 2013.
21. Centre d'éducation aux adultes et communautaires de Huntingdon - Invitation en vue de *La caravane New Frontiers*.
22. Zip du Haut-Saint-Laurent - Activités 2013.
23. Centre de ressources familiales du Haut-Saint-Laurent - Ateliers budget familial.
24. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Mise au point concernant la soi-disant rupture de services à l'Hôpital Barrie Memorial.
25. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé « *La ministre Malavoy annonce une subvention de 100 000 \$ pour le taxibus du Haut-Saint-Laurent* », 25 février 2013.
26. FQM - Communiqué intitulé « *Avis aux médias - La FQM à Ottawa pour demander la suspension de la réforme de l'assurance-emploi* », 26 février 2013.
27. FQM - Information concernant un appel à la mobilisation en regard au développement énergétique communautaire.
28. FQM - Liste des cours offerts en mars.

29. Carrefour action municipale et famille - Bulletin spécial « 25^e colloque ».
30. Amis de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François - Annonce de la nomination de M. Sébastien Rémillard au poste de directeur général.
31. Société d'habitation du Québec - Bulletin d'information.
32. Ministère de la Culture et des Communications - Invitation à consulter les nouveaux documents disponibles sur le site Web du ministère en regard au patrimoine des sites.
33. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs - Invitation à participer à l'élaboration et la réalisation du *Plan directeur de l'eau* puisque la MRC couvre le territoire du bassin versant de la rivière Châteauguay.
34. Corporation de développement communautaire - Information au sujet de la campagne *Communau-T/Communi-T* qui regroupe 25 organismes communautaires.
35. MMQ - Information concernant la nouvelle adresse de courriel générique pour les formations et les demandes en gestion des risques de la MMQ.
36. Société d'habitation du Québec - Invitation aux *Entretiens sur l'habitat*, le 26 mars, à Montréal.
37. FQM - Communiqué intitulé « *Assurance-emploi : pour la suspension d'une réforme qui menace l'avenir des communautés* », 27 février 2013.
38. Union des municipalités du Québec - Communiqué intitulé « *Réforme de l'assurance-emploi, l'UMQ réclame la suspension de la réforme* », 27 février 2013.

20. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

6581-03-13

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier